



# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme  
n° Siret 841 676 802 00025 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389  
Siège social : Espace Empire Cowork - Pôle de Suartello II - 20090 Ajaccio - Corse du Sud

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 février 2022

Le 6 février 2022, à 10h, les membres de l'association **COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME** se sont réunis à Ajaccio, Corse du Sud, au Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) rond-point de la Sposata, 20090, en assemblée générale sur convocation du président, mandaté à cet effet, sur l'ordre du jour suivant :

1. Pourvoi de trois postes au comité directeur :
  - un au collège bmx,
  - un au collège sexe minoritaire (une femme exclusivement),
  - un au collège médecin (un professionnel de la santé exclusivement).
2. Election du représentant du CICC et de son suppléant aux assemblées générales de la FFC,
3. Adoption de la nouvelle tarification régionale pour l'année 2022,
4. Adoption du calendrier régional des événements sportifs saison 2022 et délégation au comité directeur le soin d'établir sa complétude.

Pour la tenue de la présente assemblée, ont été désignés :

- Président de séance, M. Antoine Bartoli, représentant le club "Club Alpana",
- Secrétaire de séance, M. Bernard Lignée, Secrétaire-général du CICC,
- Scrutateurs, MM. Paul Foata, représentant le Vélo Club Porto-Vecchiaïes et Christophe Bonchristiani, représentant le club Bonifacio Cyclo.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le président qui donne la parole au secrétaire de séance afin que soient rappelées les conditions de participation à cette assemblée générale, les modalités de dépôt des candidatures aux postes du comité directeur ainsi que la liste des candidats par collège.

Après que toutes explications et tous éclaircissements complémentaires ont été donnés, la discussion étant close, la procédure électorale se déroule conformément aux règles régissant, et les résolutions sont mises aux voix.

### **RESOLUTION N° 1**

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, ont été élus membres du comité directeur :

- Au titre du collège bmx, M. Pascal Oberti, lequel accepte la fonction pour laquelle il a été élu.
- Au titre du collège sexe minoritaire, Mme Marlène Casamatta, laquelle accepte la fonction pour laquelle elle a été élue.
- Au titre du collège médecin, il est constaté qu'aucune candidature n'ayant été déposée, le poste reste vacant jusqu'à ouverture d'un nouvel appel à candidature.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



## **RESOLUTION N° 2**

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, les membres de l'assemblée générale, ont élu :

- M. Ange Riu, titulaire,
- M. Antoine Bartoli, suppléant,

pour représenter le comité insulaire corse de cyclisme aux réunions des assemblées générales de la FFC.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 3**

L'assemblée générale adopte la nouvelle tarification régionale pour l'année 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 4**

L'assemblée générale valide le pré-calendrier des événements cyclistes FFC pour l'année 2022 et délègue au comité directeur le soin de compléter ledit calendrier.

D'autre part, le Challenge Adrien Lippini ne pouvant pas être mis en œuvre au cours de la saison 2022, il est décidé que pour la discipline vtt-xc, la mise en grille des compétitions aura lieu, pour la première course de l'année 2022, selon les résultats du dernier championnat, et pour les courses à suivre, selon le résultat de la dernière course en date.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 5**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités nécessitées par la mise en œuvre des résolutions adoptées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

**Le président,**

**A. BARTOLI**

**Le secrétaire général,**

**B LIGNEE**

# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Siret 841 676 802 00033 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 6 février 2022

## FEUILLE DE PRESENCE - DROITS DE VOTE

	Dénomination des Clubs affiliés	Nbre adhérents 30-09-2021	Voix théoriques	Nom & prénom du représentant élu présent	Voix présentes	Signature
1	BMX RACE BIGUGLIA	117	3	Alexandre DUBOS Guillaume ADESSO	3	
2	BMX TECH CORSICA	20	1	Pascal OBERTI	1	
3	BONIFACIO CYCLO	27	2	Christophe BONCHRISTIANI	2	
4	CLUB ALPANA	62	2	Antoine BARTOLI	2	
5	CORS'ENDUROBIKE	13	1	Michel ZONENBERG	1	
6	CYCLO CASINCA COSTA VERDE	8	1			
7	ECOLE SARROLAISE AVENIR CYCLISME	23	2	Philippe KHADRAOUI		Absent
8	MUNTAGNA BIKES BALAGNE	32	2	Stéphane RUSPINI		Absent
9	SPRINT RACING CLUB BASTIAIS	11	1			
10	SPRINTER CLUB DE LECCI	8	1	Ferdinand ROCCA-SERRA		Absent
11	TENDA VTT NATURA	45	2	Joseph VELLUTINI	2	
12	VELO CLUB AJACCIO	28	2	Marc LABYDOIRE	2	
13	VELO CLUB DE BIGUGLIA	14	1	Antoine DUBORGET		Absent
14	VELO CLUB DE L'ORIENTE	9	1	Jean-Jean GERONIMI		Absent
15	VELO CLUB PORTO-VECCHIAIS	16	1	Paul FOATA	1	
		433	23		14	

- de 6 à 20 licences : une voix,
- de 21 à 50 licences : deux voix,
- plus, pour la tranche allant de 51 à 500 licences : une voix supplémentaire par fraction de 50,
- plus, pour la tranche allant de 501 à 1.000 licences : une voix supplémentaire par fraction de 100,
- plus, au-delà de 1.000 licences : une voix supplémentaire par fraction de 500.

à partir de 51 voix, les tranches donnant droit à des voix complémentaires doivent être complètes

A. BARTOLI

B. LIGNÉE

# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Siret 841 676 802 00033 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389

ASSEMBLEE GENERALE DE COMPLETEUDE DU COMITE DIRECTEUR du 6 février 2022

## FEUILLE DE PRESENCE DES CANDIDATS

	Nom & prénom du candidat	CLUB	Collège	Signature	Voix obtenues
1	OBERTI Pascal	Bmx Tech Corsica ###	BMX		8
2	DEFRESSINE Maxime	Bmx Race Biguglia ##	BMX		5
3	CASAMATTA Marlène	Club Alpina ##- 11	Sexe Minoritaire		7
4	SERGIO Agnès	Vélo Club Ajaccio ##- 11	Sexe Minoritaire		6

13 exp.  
1 blanc

5

5	Agne Alu	13 exp	De haut en	Stu Coui
6	Agne Bartolfi	14 exp	De haut en	Stu Coui

Agnès Sergio

Agnès Sergio

B. Lissac